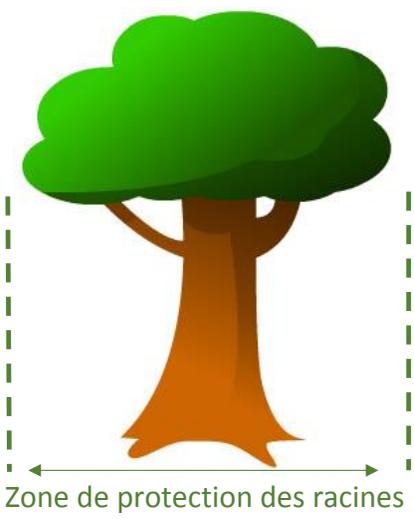


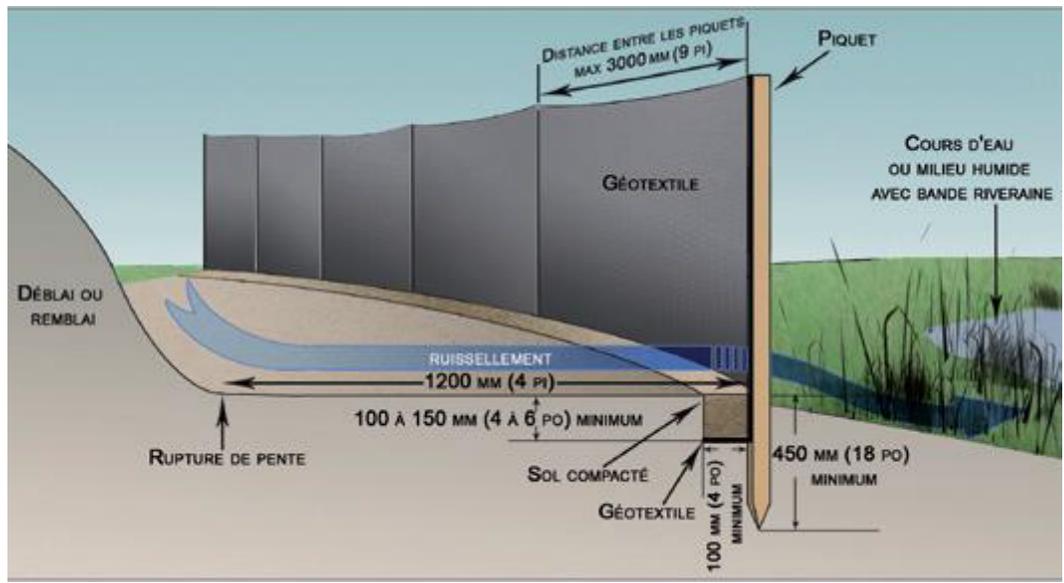
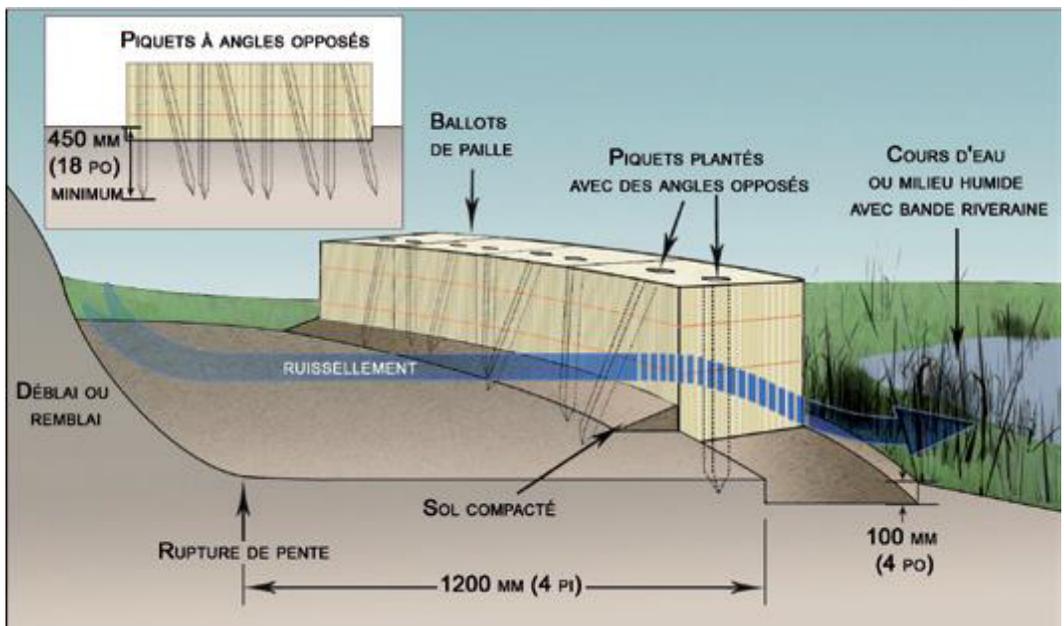
## Contrôle de l'érosion: Protection des sols et des milieux naturels (Obligatoire en vertu de l'article 614 du règlement de zonage 1001)

### Avant les travaux = Préparation p

- pMMMMPEp
- pPPpM
- pMMMMpM



- ,MMMMpM



## Contrôle de l'érosion: Protection des sols et des milieux naturels (Obligatoire en vertu de l'article 614 du règlement de zonage 1001)

### Pendant les travaux = Vérification et contrôle

- Stabiliser temporairement les sols remaniés dans les pentes avec du foin;
- Couvrir les amoncellements de remblai à l'aide de bâche;
- Vérifier l'état et la tension de la barrière à sédiments : le but de la barrière est de filtrer l'eau de ruissellement.



### Après les travaux = Végétalisation des sols remaniés

- Ensemencer les sols remaniés avec des mélanges de semences adaptées aux conditions locales;
- Étaler au besoin du paillis de foin par-dessus pour maintenir l'humidité;
- Dans les pentes fortes, installer des matelas anti-érosion et replanter des arbustes indigènes avec un système racinaire développé.